

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS			
Nombre de conseillers				Séance du 13 décembre 2024,			
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.			
10	6	9	4 dont 3 pouvoirs				
Date de convocation : 03/12/2024				Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Charline RAGEAU.			
Date d'affichage de la délibération : 19/12/2024				Elue excusée ayant donné pouvoir : Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER Daniel PILLET ayant donné pouvoir à Aline MAUCHERAT, Romain VIGIER ayant donné pouvoir à Charline RAGEAU.			
				Absente . Laurence BERGER			
				Secrétaire de séance : Aline MAUCHERAT			
Délibération n°2024 12 13 01 : Donation de terrains par Mme Jeannine VIDAL.							

Madame Jeannine VIDAL a hérité de terrain sur la commune de Le Pontet qu'elle ne souhaite pas conserver. Ces parcelles étant dispersées et de petite taille, elles sont difficilement vendables. Elle souhaite donc en faire don à la commune et au Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie.

Il est proposé de donner la priorité au CEN pour la mise en valeur des zones humides et dans un second temps d'accepter la proposition de don pour les parcelles restantes.

Le Conservatoire des Espaces naturels de Savoie a informé la commune jeudi 12 décembre 2024 qu'il refuse la donation.

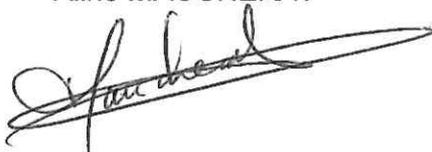
Vu les articles L.2241-1 à L.2242-4 du code général des collectivités territoriale,
Vu l'articles L. 1311-17 du code général des collectivités territoriale,
Vu les articles 900-2 à 900-8 du Code Civil,
Vu la loi n°2013-428 simplifiant les dispositions de l'article L.2242-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le principe de cette donation.

Vote : adopté à l'unanimité - 9 voix pour.

La secrétaire de séance,
Aline MAUCHERAT




Le Maire,
André DAZY

